



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire

Profil des compétences

Définitions des concepts

- Le **Profil des compétences** présente l'ensemble des compétences professionnelles que l'infirmière auxiliaire doit démontrer.
- Un **champ de compétences** regroupe les compétences associées à un même domaine.
- La **compétence professionnelle** se définit comme un savoir-agir qui s'appuie sur des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, selon le contexte de soins, dans le respect des lois et règlements régissant l'exercice de la profession. La compétence se traduit par des éléments de compétence et des critères d'évaluation.
- Les **éléments de compétence** décrivent les composantes de la compétence et constituent les principales activités de l'infirmière auxiliaire.
- Les **critères d'évaluation** donnent des indications sur les exigences liées aux activités et ciblent le niveau de compétence attendu.
- Les **exemples de comportements attendus** sont des signes observables qui démontrent qu'une infirmière auxiliaire respecte les critères d'évaluation.

Tableau des champs de compétences et des compétences professionnelles

Champs de compétences	Compétences professionnelles
A Communication	1. Communiquer avec la personne et ses proches 2. Communiquer avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire 3. Consigner l'information
B Contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne	4. Recueillir et analyser l'information 5. Participer à l'élaboration de la démarche de soins
C Prestation de soins	6. Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections 7. Intervenir en pharmacothérapie 8. Prodiguer des soins
D Développement professionnel	9. S'engager dans son développement professionnel



Champ de compétences : A

Communication

La communication, qu'elle soit verbale, non verbale ou écrite, est un aspect incontournable de la profession d'infirmière auxiliaire. La relation de confiance entre l'infirmière auxiliaire, la personne et ses proches est une condition qui favorise l'échange d'informations et le bon déroulement des soins. Les renseignements que l'infirmière auxiliaire transmet aux membres de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire sont essentiels afin d'assurer un continuum de soins qui répond aux besoins de la personne. Pour informer ou s'informer, l'infirmière auxiliaire sait utiliser les outils de communication traditionnels et s'adapter aux nouvelles technologies.

Compétence professionnelle :



1. Communiquer avec la personne et ses proches

Élément de compétence

1.1 Établir une relation de confiance professionnelle

Critères d'évaluation

Fait preuve d'écoute et d'empathie



- Porte attention à ce que la personne exprime, autant par son langage verbal que non verbal
- Encourage la personne et ses proches à exprimer leurs besoins et préoccupations

Respecte la personne et ses valeurs*



- Démonstre de la politesse et de la courtoisie
- Évite le tutoiement et les termes infantilisants
- Se soucie des particularités ethniques, culturelles et religieuses de la personne
- Répond dans un délai raisonnable aux demandes de la personne et de ses proches
- Honore ses engagements

Fait équipe avec la personne dans les décisions qui la concernent



- Encourage la personne à prendre ses propres décisions
- S'assure d'obtenir, en tout temps, le consentement libre et éclairé de la personne

Respecte le secret professionnel*



- Ne discute pas de renseignements confidentiels avec des personnes non concernées
- Discute avec un collègue, dans un endroit privé, de l'état de santé de la personne
- Ne divulgue pas des renseignements que lui a confiés la personne sur sa vie privée

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

1.2 Transmettre des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles

Critères d'évaluation

Fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes

- Amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie
- Transmet une information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité
-  • Explique à la personne et aux proches : le fonctionnement d'un appareil à utiliser à la maison, les raisons de l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections, les indications et les effets secondaires d'un médicament, le déroulement des soins et les précautions qui s'y rapportent
- Avise la personne de tout changement dans son état de santé
- Avise la personne et/ou un proche à la suite d'un incident ou d'un accident
- S'assure de fournir à la personne toute l'information nécessaire à un choix libre et éclairé
- Dirige la personne vers les ressources susceptibles de répondre à son besoin

Adapte l'information à la personne et aux proches

- Détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins
- Détermine la capacité du proche à prodiguer un soin
-  • Vérifie les connaissances de la personne, ou du proche, avant de transmettre l'information
- Adapte son message et son langage à la personne ou au proche
- Vérifie la compréhension de la personne, ou du proche, après avoir transmis l'information

Respecte le secret professionnel*

-  • Se soucie de transmettre aux proches uniquement l'information que la personne accepte de partager
- Se soucie de transmettre des informations personnelles dans un endroit approprié

Respecte son champ d'exercice*

-  • Respecte son champ d'exercice

Références juridiques

Code de déontologie
Articles 3, 6, 8, 9, 12, 48 et 49

Code des professions Articles
37.15°, 39.4 et 60.4

Références cliniques

PATENAUDE, Odette (2014). Au cœur des soins infirmiers : guide d'apprentissage de la relation d'aide (3e édition). FIDES. 218 p. ISBN : 9782923989969

PHANEUF, M. (2016). La relation soignant-soigné – L'accompagnement thérapeutique (2e édition). Montréal : Chenelière Éducation

LAPOINTE, B. et I. GAUTHIER (2010). Examens et épreuves diagnostiques (2e édition). Mont-Royal : Decarie Éditeur

Compétence professionnelle :



2. Communiquer avec l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire

Élément de compétence

2.1 Transmettre et recevoir les informations relatives à la personne lors : des rapports de relève ou interservices, de rencontres formelles, d'échanges informels

Critères d'évaluation

Fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes*

- Décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez la personne à ses collègues du quart de travail suivant
- Rapporte à un autre professionnel une situation problématique afin de s'informer des actions à poser

Utilise un langage professionnel

- Utilise la terminologie et les abréviations reconnues

Fait preuve d'écoute

- Porte attention aux informations transmises lors des rencontres d'équipe
- Pose des questions pour mieux comprendre

Agit dans un délai raisonnable

- Avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale
- Rapporte rapidement à l'infirmière ou au médecin un changement dans l'état de la personne

Respecte le secret professionnel*

- Échange de l'information confidentielle dans un endroit privé
- Divulgue uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

2.2 Repérer l'information nécessaire dans les documents

Critères d'évaluation

Consulte les documents pertinents

- EX • Connaît et comprend les documents qui contiennent l'information relative à la personne
- Utilise de façon efficace les outils technologiques pour s'informer

Respecte la confidentialité*

- EX • Consulte uniquement l'information requise

Élément de compétence

2.3 Transmettre des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles

Critères d'évaluation

Fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes*

- EX • Transmet une information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité
- Agit comme préceptrice avec une infirmière auxiliaire
- Explique une méthode de soins à un préposé aux bénéficiaires

Utilise un langage professionnel

- EX • Utilise la terminologie et les abréviations reconnues

Adapte l'information à l'apprenant (collègue, préposé, étudiante)

- EX • Vérifie les connaissances de l'apprenant avant de transmettre l'information
- Adapte son message à l'apprenant
- Vérifie la compréhension de l'apprenant après avoir transmis l'information

Respecte son champ d'exercice*

- EX • S'assure de transmettre une information qui relève de sa compétence

Références juridiques

Code de déontologie
Articles 3, 6, 48, 49, 73 et 74

Code des professions
Articles 37.1 5° et 60.4

Références cliniques

MSSS (2008). Programme national de soutien clinique – Volet préceptorat.
[En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-526-01.pdf>

CHEVALLIER, Jacques (2015). Précis de terminologie médicale (9e édition).
Éditeur : Maloine. ISBN : 9782224034405

DELAMARE (2012). Dictionnaire abrégé des termes de médecine (6e édition).

SOUCY, Sylvie (2017). Cahier de terminologie médicale (2e édition). Montréal : ERPI. ISBN : 9782761321938

Compétence professionnelle :



3. Consigner l'information

Élément de compétence

3.1 Rédiger les notes et les rapports, tels que : les notes d'évolution au dossier de la personne, les rapports de relève ou interservices, les rapports de déclaration d'incident ou d'accident

Critères d'évaluation

Fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes*

- Consigne l'information nécessaire relative à la personne dans les bons documents
- Consigne précisément les paramètres de santé mesurés
- EX** • Décrit de manière organisée la condition de la personne avant, pendant et après l'administration d'un médicament au besoin (PRN) dans sa note d'évolution
- Utilise de façon efficace les outils technologiques pour informer ses collègues
- Déclare toutes les erreurs et omissions, les siennes et celles des autres
- Transcrit avec précision une ordonnance reçue verbalement du médecin

Agit dans un délai raisonnable

- EX** • Consigne ses observations au dossier à un moment le plus rapproché possible des événements à rapporter
- Applique la note tardive lorsque requis

Respecte les normes en vigueur*

- Utilise la terminologie et les abréviations reconnues
- EX** • Écrit sans faute d'orthographe et de grammaire
- Appose sa signature, ses initiales et son titre professionnel sur les documents

Respecte le secret professionnel*

- EX** • Consigne uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne
- S'assure que les documents confidentiels ne sont pas laissés à la vue ou à la portée de personnes non concernées

Élément de compétence

3.2 Remplir les formulaires d'enregistrement systématique, tels que : feuilles des signes vitaux, relevés de glycémie capillaire, etc.

Critères d'évaluation

Fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes*

- Consigne l'information nécessaire relative à la personne dans les bons documents
- Consigne précisément les paramètres de santé mesurés
-  • Décrit de manière organisée la condition de la personne avant, pendant et après l'administration d'un médicament au besoin (PRN) dans sa note d'évolution
- Utilise de façon efficace les outils technologiques pour informer ses collègues
- Déclare toutes les erreurs et omissions, les siennes et celles des autres
- Transcrit avec précision une ordonnance reçue verbalement du médecin

Agit dans un délai raisonnable

-  • Consigne ses observations au dossier à un moment le plus rapproché possible des événements à rapporter
- Applique la note tardive lorsque requis

Respecte les normes en vigueur*

- Utilise la terminologie et les abréviations reconnues
-  • Écrit sans faute d'orthographe et de grammaire
- Appose sa signature, ses initiales et son titre professionnel sur les documents

Respecte le secret professionnel*

-  • Consigne uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne
- S'assure que les documents confidentiels ne sont pas laissés à la vue ou à la portée de personnes non concernées

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

3.3 Consigner l'administration des médicaments sur la feuille d'administration des médicaments (FADM)

Critères d'évaluation

Fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes*

- Consigne l'information nécessaire relative à la personne dans les bons documents
- Consigne précisément les paramètres de santé mesurés
-  • Consigne tous les médicaments administrés
- Utilise de façon efficace les outils technologiques pour informer ses collègues
- Déclare toutes les erreurs et omissions, les siennes et celles des autres
- Transcrit avec précision une ordonnance reçue verbalement du médecin

Agit dans un délai raisonnable

- Consigne la médication sur la FADM immédiatement après l'administration
-  • Transcrit rapidement l'ordonnance reçue du médecin

Respecte les normes en vigueur

- Utilise la terminologie et les abréviations reconnues
-  • Corrige les erreurs de manière acceptable, tel que décrit dans les normes de rédaction des notes d'évolution
- Appose sa signature, ses initiales et son titre professionnel sur les documents

Respecte le secret professionnel*

-  • Consigne uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne
- S'assure que les documents confidentiels ne sont pas laissés à la vue ou à la portée de personnes non concernées

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

3.4 Transcrire une ordonnance au dossier de la personne et sur la feuille d'administration des médicaments (FADM)

Critères d'évaluation

Fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes*

EX

- Consigne l'information nécessaire relative à la personne dans les bons documents
- Fait preuve de vigilance lors de la transcription des renseignements d'une ordonnance individuelle ou collective
- Utilise de façon efficace les outils technologiques pour informer ses collègues
- Déclare toutes les erreurs et omissions, les siennes et celles des autres
- Transcrit avec précision une ordonnance reçue verbalement du médecin

Agit dans un délai raisonnable

EX

- Consigne la médication sur la FADM immédiatement après l'administration
- Transcrit rapidement l'ordonnance reçue du médecin

Respecte les normes en vigueur*

EX

- Utilise la terminologie et les abréviations reconnues
- Écrit sans faute d'orthographe et de grammaire
- Appose sa signature, ses initiales et son titre professionnel sur les documents

Respecte le secret professionnel*

EX

- Consigne uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne
- S'assure que les documents confidentiels ne sont pas laissés à la vue ou à la portée de personnes non concernées

Références juridiques

Code de déontologie
Articles 3, 6, 11, 17, 48 et 49

Code des professions
Article 60.4

Loi réglementant certaines
drogues et autres substances

Règlement sur les normes
relatives aux ordonnances faites
par un médecin

Références cliniques

CHEVALLIER, Jacques (2015). Précis de terminologie médicale (9e édition).
Éditeur : Maloine. ISBN : 9782224034405

Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada (2006).
Éliminer l'utilisation dangereuse d'abréviations. [En ligne] www.ismp-canada.org/fr/

SOUCY, Sylvie (2017). Cahier de terminologie médicale (2e édition). Montréal : ERPI.
ISBN : 9782761321938

OIIAQ, Guide de rédaction- Notes d'évolution, [application web], 2020.

Méthodes de soins informatisés (MSI). CESS [En ligne]



Champ de compétences : B



Contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne

En tout temps, l'infirmière auxiliaire utilise son jugement clinique pour recueillir des données, observer les manifestations cliniques, objectives et subjectives, et relier ses observations à l'état de la personne et aux pathologies. Elle analyse ainsi l'information afin de contribuer, avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, à évaluer l'état de santé de la personne et à réaliser le plan de soins. Dans l'ensemble de la démarche de soins, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité.

Compétence professionnelle :



4. Recueillir et analyser l'information

Élément de compétence

4.1 Procéder à une collecte de données

Critères d'évaluation

Consulte les sources d'information pertinentes

EX

- Consulte, selon le besoin, les dossiers, les proches ou les autres intervenants
- Pose les bonnes questions, au bon moment et à la bonne personne

Recueille l'information précise et nécessaire

EX

- Adapte les questions afin d'obtenir l'information recherchée
- Remplit le questionnaire avec attention

Respecte les normes en vigueur*

EX

- Utilise adéquatement les documents de l'établissement

Élément de compétence

4.2 Observer et mesurer les signes et symptômes

Critères d'évaluation

Observe avec vigilance

EX

- Porte attention à ce que la personne exprime, autant par son langage verbal que non verbal

Mesure avec précision

EX

- Pose des questions précises afin de bien cerner les symptômes
- Utiliser adéquatement les appareils de mesure
- Utilise adéquatement les échelles de mesure

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

4.3 Relier les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation de la personne

Critère d'évaluation

Fait des liens justes

- EX • Reconnaît les besoins de la personne reliés à sa pathologie
- Recherche les causes d'une manifestation inhabituelle chez la personne

Élément de compétence

4.4 Assurer la surveillance et le suivi des données recueillies

Critère d'évaluation

Est à l'affût des indices d'une situation anormale*

- EX • Connaît les activités de suivi nécessaire à l'état de la personne
- Anticipe les problèmes potentiels
- Fait des visites fréquentes

Références juridiques

Code de déontologie
Articles 3, 13 et 25

Code des professions
Articles 37 p) et 37.1 5° d)

Références cliniques

BERMAN, A. et autres (2012).
Soins infirmiers – Théorie et
pratique – Tomes 1 à 3 (2e édition).
Montréal : ERPI

BRASSARD, Yvon (2013). Apprendre
à rédiger des notes d'évolution
au dossier (5e édition) volume 2.
Longueuil : Loze-Dion

BRUNNER et autres (2011).
Soins infirmiers – Médecine et
chirurgie – Tomes 1 à 6 (5e édition).
Montréal : ERPI

Méthodes de soins informatisés (MSI).
CESS [En ligne]

Références cliniques

BINDLER, R. et J. BALL (2010). Soins infirmiers en pédiatrie (2e édition). Montréal : ERPI

BRASSARD, Y., MILETTE, I. et autres (2012). Soins infirmiers en périnatalité. Montréal : Chenelière Éducation

FORTINASH, K. M. et autres (2016). Soins infirmiers – Santé mentale et psychiatrie (2e édition). Montréal : Chenelière Éducation

LADEWIG, P. et autres (2010). Soins infirmiers en périnatalité (4e édition). Montréal : ERPI

LEWIS, S. L. et autres (2016). Soins Infirmiers – Médecine et Chirurgie – Tomes 1, 2 et 3. (2e édition). Montréal : Chenelière Éducation

MARIEB et HOEHN (2017). Anatomie et physiologie humaines (5e édition). Montréal : ERPI

MASSÉ, L. et autres (2012). Soins infirmiers en pédiatrie. Montréal : Chenelière Éducation

VOYER, P. (2013). Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie (2e édition). Montréal : ERPI

HÉBERT, Réjean et autres. Démarche SMAF. Sherbrooke : Centre d'expertise en santé de Sherbrooke. [En ligne] www.demarchesmaf.com/fr/outils/grille/

Lignes directrices de pratiques cliniques pour la prévention et le traitement du diabète au Canada (2013). Association canadienne du diabète [En ligne]

OIIAQ, Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors des chutes, 2020.

Compétence professionnelle :



5. Participer à l'élaboration de la démarche de soins

Élément de compétence

5.1 Collaborer avec les différents intervenants à la détermination des besoins de la personne et à la planification des soins, des interventions et des services

Critères d'évaluation

Tient compte de l'état de la personne et de ses volontés*



- Intervient pour s'assurer que les décisions de l'équipe respectent les volontés de la personne

Donne son avis concernant les soins, les interventions et les services



- Suggère des interventions en s'appuyant sur ce qu'elle sait de la personne

Démontre un esprit d'équipe



- Participe activement aux échanges
- Crée des liens de confiance avec l'équipe de soins
- Affirme ses idées avec respect
- Démontre de l'ouverture aux idées des autres

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

5.2 Collaborer avec l'infirmière à la réalisation : du plan thérapeutique infirmier (PTI), du plan de soins et de traitements infirmiers, du plan de traitement d'une plaie

Critères d'évaluation

- EX** **Tient compte de l'état de la personne et de ses volontés***
 - Intervient pour s'assurer que les décisions de l'équipe respectent les volontés de la personne
- Donne son avis concernant les soins, les interventions et les services**
- EX**
 - Suggère des interventions en s'appuyant sur ce qu'elle sait de la personne
- Démontre un esprit d'équipe**
- EX**
 - Participe activement aux échanges
 - Crée des liens de confiance avec l'équipe de soins
 - Affirme ses idées avec respect
 - Démontre de l'ouverture aux idées des autres

Élément de compétence

5.3 Planifier et prioriser ses interventions

Critères d'évaluation

- Tient compte de l'état de la personne et de ses volontés***
- EX**
 - Prévoit le temps suffisant pour les soins selon les besoins de chaque personne
 - Modifie l'organisation de son travail pour faire face aux situations imprévues
- Démontre un bon sens de l'organisation**
- EX**
 - Prévoit le temps suffisant pour réaliser ses interventions en toute sécurité
 - Utilise efficacement les ressources à sa disposition
- Respecte son champ d'exercice***
- EX**
 - Vérifie l'ordonnance et/ou le PTI afin d'assurer la réalisation des directives qui la concernent
 - Cherche l'aide nécessaire dans une situation qui dépasse les limites de sa compétence

Références juridiques

Code de déontologie,
Articles 6, 9, 13 et 25
Code des professions,
Article 37.1 5

Références cliniques

BINDLER, R. et J. BALL (2010). Soins infirmiers en pédiatrie (2e édition). Montréal : ERPI

BRASSARD, Y., MILETTE, I. et autres (2012). Soins infirmiers en périnatalité. Montréal : Chenelière Éducation

FORTINASH, K. M. et autres (2016). Soins infirmiers – Santé mentale et psychiatrie (2e édition).
Montréal : Chenelière Éducation

LADWIG, P. et autres (2010). Soins infirmiers en périnatalité (4e édition). Montréal : ERPI

LEWIS, S. L. et autres (2016). Soins Infirmiers – Médecine et Chirurgie – Tomes 1, 2 et 3. (2e édition).
Montréal : Chenelière Éducation

MARIEB et HOEHN (2017). Anatomie et physiologie humaines (5e édition). Montréal : ERPI

MASSÉ, L. et autres (2012). Soins infirmiers en pédiatrie. Montréal : Chenelière Éducation

VOYER, P. (2013). Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie (2e édition). Montréal : ERPI

HÉBERT, Réjean et autres. Démarche SMAF. Sherbrooke : Centre d'expertise en santé de Sherbrooke.
[En ligne] <https://www.expertise-sante.com/outils-cliniques/la-demarche-smaf/>

Lignes directrices de pratiques cliniques pour la prévention et le traitement du diabète au Canada (2013).
Association canadienne du diabète [En ligne]

Traitement de l'hypoglycémie : personne consciente (2014). Diabète Québec [En ligne]

Méthodes de soins informatisés (MSI). CESS [En ligne]



Champ de compétences : C



Prestation de soins

L'essence même de la profession d'infirmière auxiliaire est de prodiguer des soins de qualité, que ce soit dans le but de maintenir la santé, de la rétablir, de prévenir la maladie ou dans un contexte de soins palliatifs. Elle a un rôle capital à jouer dans la prévention et le contrôle des infections et dans la pharmacothérapie. En respectant la démarche de soins, elle applique différentes méthodes de soins avec jugement et autonomie. Toujours soucieuse d'ajuster ses interventions à l'état de la personne, elle est en mesure d'assurer le suivi de celles-ci. En tout temps, elle observe des règles strictes concernant l'hygiène, l'asepsie et la sécurité, autant pour la protection des personnes sous sa responsabilité que pour sa protection.

Compétence professionnelle :



6. Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections

Élément de compétence

6.1 Relier l'état de la personne aux précautions à prendre

Critères d'évaluation

Consulte les sources de référence reconnues*

EX

- Utilise les Méthodes de soins informatisées (MSI) pour connaître les mesures appropriées

Fait des liens justes

EX

- Reconnaît la raison de l'application d'une mesure
- Initie une mesure de précaution additionnelle

Élément de compétence

6.2 Appliquer les règles d'asepsie lors de l'utilisation et de la disposition du matériel thérapeutique

Critères d'évaluation

Respecte les pratiques sécuritaires et reconnues*

EX

- Désinfecte le matériel (sphygmomanomètre, saturomètre, stéthoscope, etc.) après chaque utilisation
- Dispose du matériel contaminé de façon sécuritaire

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

6.3 Appliquer les pratiques de base et les précautions additionnelles lors des soins aux personnes

Critères d'évaluation

Tient compte de l'état de la personne

- EX** • Porte attention au confort de la personne lors de l'application d'une mesure

Respecte les pratiques sécuritaires et reconnues

- EX** • Applique les « 4 moments » de l'hygiène des mains
- Porte et retire l'équipement de protection individuelle (EPI) de façon adéquate
- Porte les gants dès qu'il y a risque de contact avec des liquides biologiques et les enlève au moment opportun

Élément de compétence

6.4 Assurer le respect de l'application des mesures par la personne, ses proches et les autres intervenants

Critères d'évaluation

Agit avec rigueur

- EX** • Avise toute personne, tout proche ou tout intervenant qui ne respecte pas une mesure

Références juridiques

Code de déontologie
Articles 3

Références cliniques

Pratiques en matière d'hygiène des mains dans les milieux de soins (2012).
Agence de la santé publique du Canada [En ligne]

Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés (2019).
Gouvernement du Québec [En ligne]

La prévention des infections des voies urinaires associées aux cathéters (2015). INSPQ,
Section 1.1.3, Section 1.2.2 [En ligne]

Programme de prévention - Expositions au sang chez les travailleurs de la santé (2016).
ASSTSAS [En ligne]

Guide de soins de plaies (2018). OIIAQ. Section « Plaie »

Les infections – Mesures pour les éviter (2015). ASSTSAS

Méthodes de soins informatisés (MSI). CESS [En ligne]

Compétence professionnelle :



7. Intervenir en pharmacothérapie

Élément de compétence

7.1 Relier l'état de la personne à la pharmacothérapie

Critères d'évaluation

Consulte les sources de référence reconnues*

- EX • Utilise le Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS) pour connaître les effets – attendus et secondaires – d'un médicament

Fait des liens justes*

- EX • A une bonne connaissance des médicaments qu'elle administre
- Reconnaît les indications de l'administration d'un médicament

Élément de compétence

7.2 Calculer, mesurer et mélanger des substances en vue de préparer un médicament

Critères d'évaluation

Agit avec précision

- Utilise la règle de trois (produit croisé) pour calculer la dose d'un médicament

EX

Respecte l'ordonnance et le plan thérapeutique infirmier (PTI)*

- Vérifie l'ordonnance et/ou le PTI avant de préparer un médicament
- Initie une ordonnance collective en conformité avec son champ d'exercice

EX

Respecte les pratiques sécuritaires et reconnues*

- Vérifie le temps de conservation des substances utilisées

EX

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

7.3 Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances

Critères d'évaluation

Tient compte du bien-être physique et psychologique de la personne

EX

- Porte attention à la douleur de la personne lors de l'administration
- Respecte l'intimité de la personne
- S'assure que la personne a bien pris son médicament

Démontre un bon sens de l'organisation

EX

- Utilise efficacement son temps
- Fait preuve d'autonomie lors de l'administration d'un médicament

Respecte l'ordonnance et le plan thérapeutique infirmier (PTI)*

EX

- Vérifie l'ordonnance et/ou le PTI avant d'administrer un médicament
- Initie une ordonnance collective en conformité avec son champ d'exercice

Respecte les pratiques sécuritaires et reconnues*

EX

- Respecte les « bons principes d'administration » : bon produit, bonne heure, bonne dose, bonne personne, bonne voie, bonne inscription et bonne surveillance
- Administre uniquement un médicament qu'elle a elle-même préparé
- Ne laisse pas les médicaments sans surveillance
- Supervise la distribution et l'administration des médicaments par les préposés aux bénéficiaires sous sa responsabilité, dans les milieux autorisés

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

7.4 Assurer la surveillance et le suivi à la suite de l'administration d'un médicament ou d'une autre substance

Critères d'évaluation

Tient compte du bien-être physique et psychologique de la personne

EX

- Respecte l'intimité de la personne
- Pose des questions à la personne sur l'efficacité du médicament administré

Respecte l'ordonnance et le plan thérapeutique infirmier (PTI)*

EX

- Vérifie l'ordonnance et/ou le PTI pour connaître les activités de suivi nécessaires

Est à l'affût des indices d'une situation anormale*

EX

- Fait des visites fréquentes
- Observe l'efficacité d'un soin

Références juridiques

Code de déontologie
Articles 3, 13, 14 et 25

Code des professions
Article 37.1 5°

Règlement sur les normes
relatives aux ordonnances faites
par un médecin

Règlement sur l'organisation
et l'administration des
établissements
Article 77

Loi réglementant certaines
drogues et autres substances

Références cliniques

AUBÉ, Marcel et Chantale McMULLEN (2018). Le petit compendium et le guide
synthèse en pharmacologie.

DEGLIN et VALLERAND (2016). Guide des médicaments (4e édition). Montréal : ERPI

FORTIN, M. et C. LAMONTAGNE (2015). Math et méd (2e édition).
Montréal : Chenelière Éducation

SKIDMORE-ROTH, Linda (2015). Le guide des médicaments.
Montréal : Chenelière Éducation. ISBN : 978-2-7650-4764-3

TREMBLAY, Diane (2015). L'éclaireur petit guide infirmier. Alma

Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS). Association
des pharmaciens du Canada

Pratiques en matière d'hygiène des mains dans les milieux de
soins (2012). Agence de la santé publique du Canada, p. 67 [En ligne]

Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments
dangereux (2008). ASSTSAS, Chapitre 4, Tableau 4

Méthodes de soins informatisés (MSI). CESS [En ligne]

Compétence professionnelle :



8. Prodiguer des soins

Élément de compétence

8.1 Relier l'état de la personne aux soins à dispenser

Critères d'évaluation

Consulte les sources de référence reconnues

- EX • Utilise les Méthodes de soins informatisées (MSI) pour savoir comment appliquer une technique de soins

Fait des liens justes

- EX • Reconnaît la raison d'un soin pour une personne

Élément de compétence

8.2 Dispenser des soins spécifiques

Critères d'évaluation

Tient compte du bien-être physique et psychologique de la personne

- EX • Porte attention à la personne lors de l'exécution d'un soin, et non seulement à l'aspect technique
- EX • Respecte l'intimité de la personne
- EX • Respecte les habitudes de vie et le rythme de la personne

Démontre un bon sens de l'organisation

- EX • Utilise efficacement son temps
- EX • Fait preuve d'autonomie lorsqu'elle dispense des soins
- EX • Prépare adéquatement tout le matériel et l'environnement de travail

Respecte les pratiques sécuritaires et reconnues*

- EX • Respecte la méthode de soins telle qu'elle est décrite dans les Méthodes de soins informatisées (MSI)
- EX • Respecte le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) lors d'une vaccination

Respecte son champ d'exercice*

- EX • Vérifie l'ordonnance et/ou le plan thérapeutique infirmier (PTI) avant de dispenser un soin
- EX • Applique un soin qui relève de sa compétence
- EX • Demande l'aide nécessaire dans une situation qui dépasse les limites de sa compétence

Élément de compétence

8.3 Superviser ou dispenser des soins d'assistance

Critères d'évaluation

Tient compte du bien-être physique et psychologique de la personne

- Porte attention à la personne lors de l'exécution d'un soin, et non seulement à l'aspect technique
- EX • Respecte l'intimité de la personne
- Respecte les habitudes de vie et le rythme de la personne

Favorise l'autonomie de la personne

- EX • Encourage la personne à faire elle-même ses activités de la vie quotidienne (AVQ), selon ses capacités

Démontre un bon sens de l'organisation

- EX • Utilise efficacement son temps
- Fait preuve d'autonomie lorsqu'elle dispense des soins
- Prépare adéquatement tout le matériel et l'environnement de travail

Démontre du leadership

- EX • Assume un rôle de chef d'équipe
- S'assure de la qualité des soins dispensés par les préposés aux bénéficiaires sous sa responsabilité

Respecte les pratiques sécuritaires et reconnues*

- EX • Respecte la méthode de soins telle qu'elle est décrite dans les Méthodes de soins informatisées (MSI)
- Applique les principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB)

Respecte son champ d'exercice*

- EX • Vérifie l'ordonnance et/ou le plan thérapeutique infirmier (PTI) avant de dispenser un soin

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

8.4 Assurer la surveillance et le suivi à la suite des soins dispensés

Critères d'évaluation

Tient compte du bien-être physique et psychologique de la personne

- EX • Respecte l'intimité de la personne
- Pose des questions à la personne sur l'efficacité d'un soin

Est à l'affût des indices d'une situation anormale*

- EX • Fait des visites fréquentes
- Observe l'efficacité d'un soin

Respecte son champ d'exercice*

- EX • Vérifie l'ordonnance et/ou le plan thérapeutique infirmier (PTI) pour connaître les activités de suivi nécessaires

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Références juridiques

Code de déontologie, Articles 3, 13 et 25

Code des professions, Articles 37 p) et 37.1 5°

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière auxiliaire ou un infirmier auxiliaire, Articles 2 et 4

Références cliniques

BARE, B. et autres (2011). Soins Infirmiers – Médecine et Chirurgie (5e édition). Montréal : ERPI

BERMAN, A. et autres (2012). Soins infirmiers – Théorie et pratique – Tomes 1 à 3 (2e édition). Montréal : ERPI

BINDLER, R. et J. BALL (2010). Soins infirmiers en pédiatrie (2e édition). Montréal : ERPI

BRASSARD, Y., MILETTE, I. et autres (2012). Soins infirmiers en périnatalité. Montréal : Chenelière Éducation

FORTINASH, K. M. et autres (2016). Soins infirmiers – Santé mentale et psychiatrie (2e édition). Montréal : Chenelière Éducation

LADEWIG, P. et autres (2010). Soins infirmiers en périnatalité (4e édition). Montréal : ERPI

LEWIS, S. L. et autres (2016). Soins Infirmiers – Médecine et Chirurgie – Tomes 1, 2 et 3. (2e édition).
Montréal : Chenelière Éducation

MARIEB et HOEHN (2017). Anatomie et physiologie humaines (5e édition). Montréal : ERPI

MASSÉ, L. et autres (2012). Soins infirmiers en pédiatrie. Montréal : Chenelière Éducation

TREMBLAY, Diane (2015). L'éclaireur petit guide infirmier. Alma

VOYER, P. (2013). Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie (2e édition). Montréal : ERPI

HÉBERT, Réjean et autres. Démarche SMAF. Sherbrooke : Centre d'expertise en santé de Sherbrooke. [En ligne]
www.demarchesmaf.com/fr/outils/grille/

Lignes directrices de pratiques cliniques pour la prévention et le traitement du diabète au Canada (2013). Association canadienne du diabète [En ligne]

Traitement de l'hypoglycémie : personne consciente (2014). Diabète Québec [En ligne]

Prélèvement de sang par ponction veineuse pour fins d'analyse (2018). OPTMQ.[En ligne]

Expositions au sang chez les travailleurs de la santé – Programme de prévention (2016). ASSTSAS [En ligne]

Guide de soins des plaies (2018). OIIAQ

Méthodes de soins informatisés (MSI). CESS [En ligne]

Brochure Organisation de la chambre pour les soins à domicile (2014). ASSTSAS [En ligne]

Fiches PDSB. ASSTSAS [En ligne]

MSSS (2012). Approche adaptée à la personne âgée en milieu hospitalier. Intégrité de la peau. Plaie de pression. (2e éd.). [En ligne]



Champ de compétences : D

Développement professionnel

Dans le domaine de la santé, les connaissances et les techniques évoluent constamment. L'infirmière auxiliaire s'engage dans son développement professionnel en maintenant à jour et en perfectionnant ses compétences afin de toujours fournir un travail de qualité. Elle va au-delà des exigences légales et est constamment à l'affût des occasions qui lui permettent d'améliorer sa compétence, que ce soit dans le cadre d'activités de formation, de congrès ou de partage entre collègues.

Compétence professionnelle :



9. S'engager dans son développement professionnel

Élément de compétence

9.1 Participer à des activités de formation continue

Critères d'évaluation

Choisit des activités portant sur ses besoins et sa pratique

- Détermine ses forces et ses lacunes afin de s'améliorer
- Choisit une formation portant sur un aspect de son travail moins bien maîtrisé
- Choisit un cours portant sur la clientèle dont elle s'occupe
- Choisit un atelier portant sur une nouvelle technique
- Choisit un atelier portant sur la mise à jour d'une technique

Respecte les exigences liées à la formation continue obligatoire*

- Suit un minimum de 10 heures d'activités de formation par période de deux ans
- Inscrit les activités suivies dans son dossier de formation continue de l'Ordre

Élément de compétence

9.2 Intégrer ses nouvelles connaissances et habiletés à sa pratique

Critères d'évaluation

Fait preuve d'initiative

- À la suite d'une formation suivie :
 - Modifie sa façon d'exécuter une technique ou une méthode de soins
 - Applique les nouvelles règles de sécurité
 - Présente à ses pairs le résumé de la formation
 - Partage ses nouvelles connaissances avec les collègues

*Les critères suivis d'un astérisque s'appuient sur une obligation légale.

Élément de compétence

9.3 Suivre l'actualité relative à son domaine de pratique

Critères d'évaluation

Fait preuve d'initiative

EX

- Lit sur les données probantes relatives aux pathologies des personnes sous sa responsabilité
- Assiste à des conférences
- Participe à un club de lecture ou à un blogue

Références juridiques

Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Code de déontologie
Articles 3, 73 et 74

Références cliniques

Portail de développement professionnel de l'OIIAQ [En ligne]

Site web de l'OIIAQ [En ligne]